

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré



DÉCISION N° DC.24.031 portant sur

L'octroi d'une concession de terrain dans le Cimetière communal d'Ingré à Monsieur D R

Le Maire.

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.23.024 du conseil municipal en date du 28 mars 2023 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Monsieur D R tendant à obtenir une concession de terrain dans le Cimetière communal

DÉCIDE

Article 1 et décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 50 années, de 2,00 m² superficiels, Rang Q1 Emplacement 1555, enregistrée sous le n° 2024-09, à compter du 9 avril 2024.

Article 2 : Cet emplacement est accordé à titre de :

Concession nouvelle

<u>Article 3</u>: La concession est attribuée moyennant la somme totale de 405,62 € (quatre cent cinq euros et soixante deux centimes) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 09/04/2024

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

Monsieur Di

R

A Ingré, le 09/04/2024





Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été : Transmis au représentant de l'État le : 16 2001 224
Publié ou notifié-le : 16 2001 224

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.